

Le 7 mai 2012

Madame SueAnn Thistle  
Directrice, Santé, sécurité, environnement et qualité  
Husky Energy  
235, rue Water, bureau 902  
St. John's (T.-N.-L.)  
A1C 1B6

Madame,

**Objet : Évaluation environnementale en vertu de la LCEE du Programme sismique régional dans la région du bassin Jeanne d'Arc/de la passe Flamande de Husky Energy, 2012 à 2020**

---

Le Canada – Terre-Neuve-et-Labrador L'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) a examiné, en consultation avec les organismes chargés des pêches et de l'examen environnemental de l'Office, le rapport d'évaluation environnementale (EE) susmentionné.

Le document d'EE ne satisfait pas à toutes les exigences en matière d'information décrites dans le Document de détermination de la portée fourni à Husky Energy le 20 décembre 2011. Afin de satisfaire aux exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et de permettre l'achèvement du rapport d'examen préalable, les commentaires annexés doivent être pris en compte.

Vous pouvez communiquer avec moi au moment qui vous conviendra pour discuter de ces commentaires. Vous pouvez me joindre au 709 778-1431 ou par courriel au [dhicks@cnlopb.nl.ca](mailto:dhicks@cnlopb.nl.ca).

Meilleures salutations,

*Original signé par Darren Hicks*

Darren Hicks  
Analyste environnemental

c. c. D. Burley